

N° 13 JUIN 1987

LES

MESNEUX

Les Mesneux, 1985. Rue de Reims.



I N F O S

Dans le petit journal d'Octobre, un appel avait été lancé pour nous apporter vos idées, suggestions et éventuellement votre aide.

Cet appel est resté sans résultat, aussi sommes-nous obligées de vous annoncer que ce journal est le dernier à paraître. La place est libre pour les bonnes volontés....

Mesdames Cointre, Gourdier, Curot.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMISSIONS.

MAIRE : Mr LEVASSEUR;

ADJOINTS : Mme M.TH. LEROY, Mr CUROT, Mr MONCLIN.

CONSEILLERS : Mme FERRARI, Mme HUET, Mr DEBROUVER, MR TROUSSET, Mr FERY,
Mr Michel JACQUINET, Mr HENRIVAUX, Mr GRIFFON et Mr BROUCKAERT.

COMMISSIONS :

- DISTRICT : Mrs Levasseur, Debrouwer et Troussel.
- ROUILLAT : Mrs Levasseur, Troussel
- SYEM : Mrs Monclin, Jacquinet M.
- SYCOM : Mme LEROY, Mr Ferry.
- LISTE ELECTORALE : Mrs Griffon et Monclin.
- HYGIENE AIDE-SOCIALE : Mmes Ferrari, Huet et Mr Curot.
- URBANISME ET EQUIPEMENT : Mrs Henrivaux, Monclin et Curot.
- VOIRIE : Mme Leroy, Mrs Debrouwer, Fery Griffon et Troussel.
- BATIMENTS ET FONCIERS : Mrs Curot, Debrouwer et Jacquinet M.
- Eaux : Mr Henrivaux
- FINANCES : Mme Ferrari, Mme Huet et Mr Curot
- ECOLES : Mmes Leroy et Ferrari
- RELATIONS PUBLIQUES : Mrs Levasseur et Monclin.
- GESTION SALLE POLYVALENTE : Mme Leroy, Mrs Jacquinet et Debrouwer.
- REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE : Mr Curot et Mme Leroy.
- ASSOCIATION TENNIS : Mme Ferrari.

.....

CANTINE .

Elle fonctionne avec 4 enfants. Les repas sont préparés et livrés sur place par le centre éducatif professionnel des Mesneux. Une surveillance de 7h 45 jusqu'à 18h est assurée. A la rentrée prochaine le nombre d'enfants sera plus important, la cantine ayant commencé à fonctionner en cours d'année scolaire.

RAPPEL DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

24/10/86 : Aménagement et réglément du nouveau cimetièrè situè Route de Jouy.

Le conseil a décidé de fixer la concession pour 30ans à 600fr pour 1 personne, 900 fr pour deux personnes ; pour 50 ans à 1 000fr pour 1 personne, 1 500 fr pour deux et pour une concession perpétuelle à 15 000 fr pour une personne et 20 000 fr pour deux personnes.

La commune a alloué une subvention de 2 000 fr au comité des fêtes dans le but d'améliorer la fête de Noël destinée aux enfants du village.

27/11/86 : Après plusieurs réunions avec l'agence d'urbanisme la révision du zonage est terminée.

Réfection de la chaussée place de la Mairie pour un montant de 124 000 fr Hors Taxes.

22/01/87 : Suite aux malfaçons effectuées par la Société R.E.R. lors de la construction du terrain de tennis, le conseil autorise le Maire a assigné en justice la dite société en vue de défendre les intérêts de la commune

12/03/87 : Nous vous communiquons le taux d'imposition concernant les impôts locaux.

- Taxe d'habitation11,2 %
- Foncier Bâti12,8 %
- Foncier non Bâti11,7 %
- Taxe professionnelle10,11 %

27/03/87 : Le budget primitif 87 est adopté après vote et s'établit en fonctionnement à la somme de 1 114 450 fr et en investissement à 490 000 fr.

14/05/87 : Un véhicule utilitaire (J 9) plateau a été acheté par la commune pour ses besoins personnels.

Achat de mobilier de bureau pour la nouvelle Mairie. Montant 1 750 fr. Les travaux concernant dette Mairie seront terminés en fin d'été.

La Revision du schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Urbaine de Reims est confiée au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de programmation de la région urbaine de Reims.

- 2 délégués de la commune au syndicat : Mrs BBROUAERT et FERY.

.../...

.../...

Subventions accordées aux associations suivantes :

- club pourchiens d'aveugles : 100 fr
- Paralysés de France : 100 fr

Monsieur le Maire propose pour l'entretien communal de la voirie l'embauche d'un employé dans le cadre des T.U.C. pour 6 mois. Accord du conseil.

Achat de matériel de peinture et tapisserie pour la nouvelle mairie d'un montant de 16 346,62 fr T.T.C.

L' Entreprise Colas est retenus pour les travaux de menuiserie. Devis : 71 275 fr T.T.C.

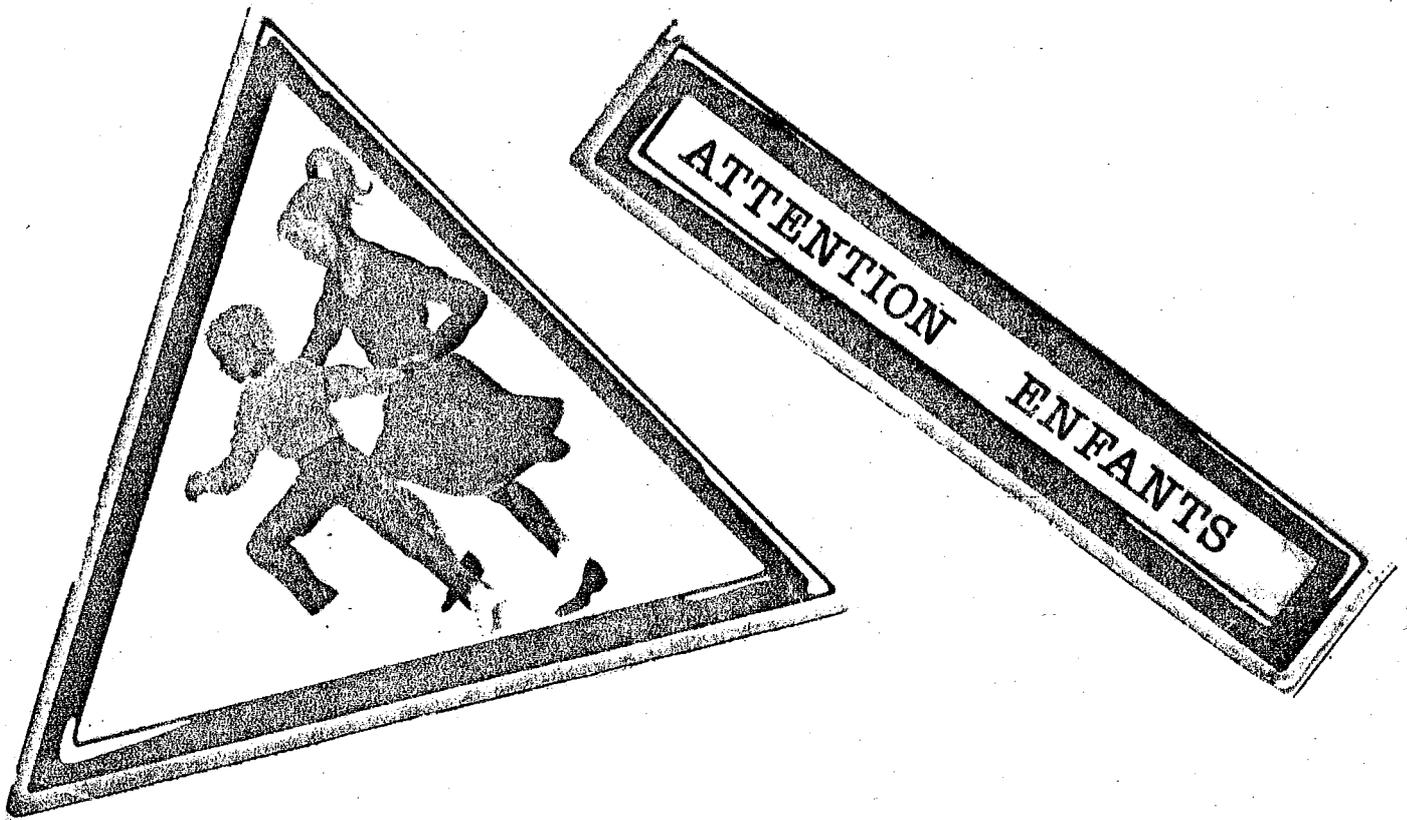
E T A T C I V I L .

- NAISSANCES : Lucie PFISTER (12 - 11 - 86)
 Jean-Louis ARNOULD (12 - 04 - 87)
 Chloé COUVERT (17 - 03 - 87)
 Paul MATHE (31 - 05 - 87)

- DECES : Mr Pierre JACQUINET (26 -11 - 86)

Bienvenue aux nouveaux habitants : Familles CHANET - LEVY - LEICQ.

o o o o o o o o o o o o



LA SECURITE DES ENFANTS

-:~::~:~::~:~::~:-

Les statistiques publiées pour l'année 1986 dressent un bilan particulièrement tragique 45 des personnes décédées ou blessées dans un accident de la circulation sont âgées de MOINS DE 14 ANS !

En courant après un ballon ou sur le chemin de l'école, un enfant est tué par une voiture tous les deux jours

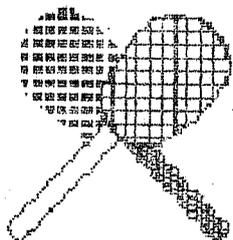
En face d'une voiture l'enfant ne réagit pas de la même façon que l'adulte, l'angle d'ouverture de son champ visuel est inférieur à 70 degrés (au lieu de 180 chez ses parents) il lui faut quatre secondes pour constater qu'une automobile roule vers lui (contre un quart de seconde pour l'adulte).

Les spécialistes du laboratoire de psychologie de la sécurité routière sont catégoriques "Un enfant ne peut maîtriser la circulation avant l'âge de 9-10 ans et rouler sans risque à bicyclette avant 12-13 ans

Le Comité interministériel de la prévention routière prépare d'ores et déjà une campagne nationale en faveur de la sécurité des écoliers sur la voie publique. Elle sera lancée au mois de septembre.

Le ministère de l'éducation nationale sera étroitement associé à cette action exceptionnelle. Les instituteurs seront invités à donner à leurs élèves toute une série de conseils de prudence.

Nous pensons que la commune des Mesneux pourrait s'associer à cette campagne, en mettant sur la route passagère qui mène à l'école un panneau "attention école" qui brille en ce moment par son absence; et pourtant 35 élèves sortent de l'école!!!



TENNIS CLUB

Les Mesneux

PREMIERS ESPOIRS DECUS-NOUVEAUX ESPOIRS

Le terrain a été construit mais en raison de mal-façons il n'est pas encore jouable.

Monsieur le Maire, au nom de la Municipalité, a porté l'affaire en référé devant le tribunal. Une première expertise a eu lieu en mai. Les résultats sont les suivants:

- la couche de poozotane n'a pas les 5 cm prévus. Elle a 5 mm en fond de court, là où la sous-couche de gravillons remonte et 3 cm au pied du filet
- elle n'a pas été suffisamment compactée.

Le syndic représentant la société RER se retourne contre le sous-traitant fournisseur et poseur du poozotane. Ce dernier n'étant pas présent en mai (car non convié), une seconde expertise est prévue en juin.

Quand cette expertise aura eu lieu, il sera alors possible d'utiliser le court - sauf bien sûr pendant la réfection du terrain. [Le coût de l'opération sera assumé par la société reconnue responsable des mal-façons.]

J'espère que le soleil viendra avec l'autorisation de jouer. Une carte à tarif réduit cette année encore pourra être retirée auprès du président.

Le président
M. LEDERNEZ

ET LE COMITE.....DES.....FETES.....!!!

Quelques échos de notre association qui, comme chacun le sait, est composée de personnes bénévoles et dévouées. Elle évolue dans l'entente et la cordialité, ce qui est prouvé par la réussite dans l'organisation des diverses activités.

Le 26 Mars 1987, se tenait l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle le Président en place, pour des raisons professionnelles, n'a pu solliciter le renouvellement de son mandat. Néanmoins, il assure pouvoir collaborer étroitement avec son successeur en lui apportant son expérience et son aide.

Le bureau actuel entouré de 17 membres se compose de :

Président d'Honneur	Mr Yves BOUGY
Président	Mr Jean-Paul ECKENSPIELER
Vice-Président	Mr Jean-Guy JACQUINET
Secrétaire	Mme Catherine PIETREMENT
Secrétaire-adjointe	Mme Nicole VERLET
Trésorier	Mr Joël FRANCOIS
Trésorier-adjoint	Mme Michelle MARSEILLE.

Parlons des activités déjà écoulées depuis une année. Nous avons décidé de poser directement quelques questions aux habitants de notre village sous forme d'un mini-sondage. Malheureusement peu de réponses furent enregistrées, ce qui laisse à penser que les choix dans la nature des manifestations nous incombent à nous seuls.

Le Bal de Printemps lancé en 86 à l'ouverture de la salle des Fêtes fut un succès ; Il fut donc reconduit cette année avec autant de bonheur.

La Fête Patronale reste la manifestation la plus importante, de part le public touché et le budget mis en oeuvre. Le comité et moi-même tenons à remercier particulièrement les habitants du village pour l'accueil qu'ils nous réservent lors de la présentation du programme et la vente des

enveloppes surprises. Si la fête de 86 fut bonne, celle de cette année fut encore plus réussie sur le plan financier.

Nous essaierons en 1988, d'apporter des innovations dans les spectacles produits.

Le Méchoui 86 se déroula sous la pluie d'une part, et avec des problèmes d'organisation d'autre part. Il ne sera donc pas reconduit cette année. Une formule nouvelle reste à trouver à cet égard.

Le Noël des enfants organisé pour la 1ère fois dans la salle communale fut un succès complet auprès des enfants. Cette réussite est essentiellement due aux animateurs du spectacle qui ont déployé tous leurs efforts à cette occasion.

Enfin la journée des Anciens clôture traditionnellement l'année. Cette fois encore, 25 personnes du 3ème âge ont eu le plaisir de participer à cette journée qui leur est réservée. L'organisation est entièrement réalisée par les dames de notre groupe.

Parallèlement et dépendant du comité, plusieurs clubs évoluent depuis quelques années ; citons le club des Anciens, le club de danse et de gymnastique ainsi que la bibliothèque. Quelques jeunes de notre village sont venus grossir nos rangs, nous les accueillons avec plaisir. A leur demande, mais sous notre responsabilité, une soirée a déjà eu lieu.

La situation financière de l'association reste saine. Le bilan détaillé des manifestations de la saison 86-87 a été remis à Mr le Maire pour information. Nous rappelons que les excédents sont employés à des dépenses collectives telles que :

- prise en charge totale de la journée des Anciens. (2 800 francs)
- financement partiel du voyage scolaire (1250 Frs) et du Noël des enfants (2 441 Frs) le solde étant couvert par des subventions de la municipalité.
- achat d'une chaîne Hi-Fi pour le club de danse et de gymnastique.

.../...

avertissement. Il est préférable d'avertir au préalable votre voisin.

La mitoyenneté est une copropriété, chacun des deux copropriétaires ayant des droits et obligations identiques et étant ainsi placés sur un pied d'égalité.

Si vous décidez de relever le mur mitoyen, vous pouvez toujours le faire, sans même l'autorisation de votre voisin. La partie dite exhauscée reste alors privative, et les frais de construction et de travaux sont à votre charge. Attention de ne pas utiliser cette faculté qui vous est offerte, pour nuire à votre coindivisaire, il pourrait dans ce cas; se retourner contre vous.

QUI A LA CHARGE FINANCIERE des constructions et réparations de ces murs et clôtures mitoyennes?

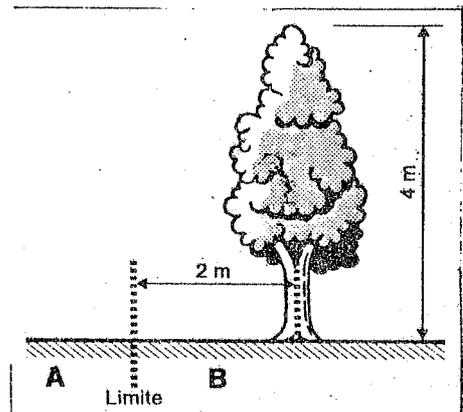
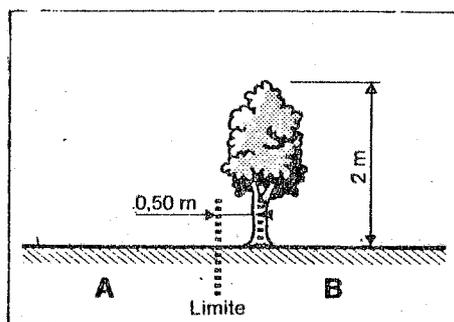
Les deux copropriétaires doivent prendre en charge les frais de réparation et de reconstruction devenus nécessaires par la seule vétusté du mur, par cas fortuit ou même par faute d'un tiers.

Leur participation est proportionnelle à leurs droits sur les parties mitoyennes. Habituellement elle est de moitié.

Si les travaux sont rendus nécessaires par la seule faute du voisin celui-ci doit en supporter les frais.

LES PLANTATIONS

Sur votre propriété à défaut de règlements locaux ou d'usages particuliers (voir à la mairie) vous ne pouvez planter d'arbres à moins de 0,50 m de la ligne séparative, et à moins de 2 m, si les plantations ont plus de 2m de hauteur.



Par contre arbres et arbustes peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur mitoyen sans que l'on soit tenu d'observer des distances. A condition que ces plantations ne dépassent pas en hauteur la crête du mur. S'il s'agit d'un mur privatif, seul le propriétaire peut construire en espalier.

Si vous ne respectez pas ces règles, votre voisin peut exiger l'arrachage ou la réduction à la hauteur autorisée de vos plantations. En dernier ressort, si lettre recommandée et constat d'huissier n'ont rien donné, il pourra en faire la demande au juge d'instance mais ne peut en aucun cas se faire justice lui-même. Si les arbres ont été plantés depuis plus de 30 ans votre voisin ne pourra

obtenir que l'élagage..

SI LES BRANCHES des arbre de votre voisin dépassent la limite séparative, vous n'êtes pas autorisé à les couper vous-même? Vous ne pouvez que vous adresser, une fois de plus au tribunal qui y fera procéder par une entreprise spécialisée à la charge du propriétaire de l'arbre encombrant.

Si les branches qui dépassent portent des fruits, vous n'êtes pas autorisé à les cueillir, il faut attendre qu'ils tombent d'eux-mêmes.

Pour les racines dépassant la limite séparative, vous pouvez cette fois les couper vous mêmes sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de votre voisin. Sous réserve de ne pas endommager une racine vitale dont la destruction pourrait entraîner la mort de l'arbre (par exemple l'utilisation de produits toxiques).

Sur la partie mitoyenne, chacun a droit à la moitié des produits et des fruits de la haie commune, qu'ils tombent naturellement, que leur chute ait été provoquée ou qu'ils aient été cueillis (article 670 du code Civil).

Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés. Dans ce cas, les frais sont à partager. Comme pour les murs, on peut se dégager de ses obligations et de ses frais d'entretien en abandonnant son droit de mitoyenneté.

Par contre on ne peut contraindre un voisin à céder la mitoyenneté d'une haie située en limite de propriété.

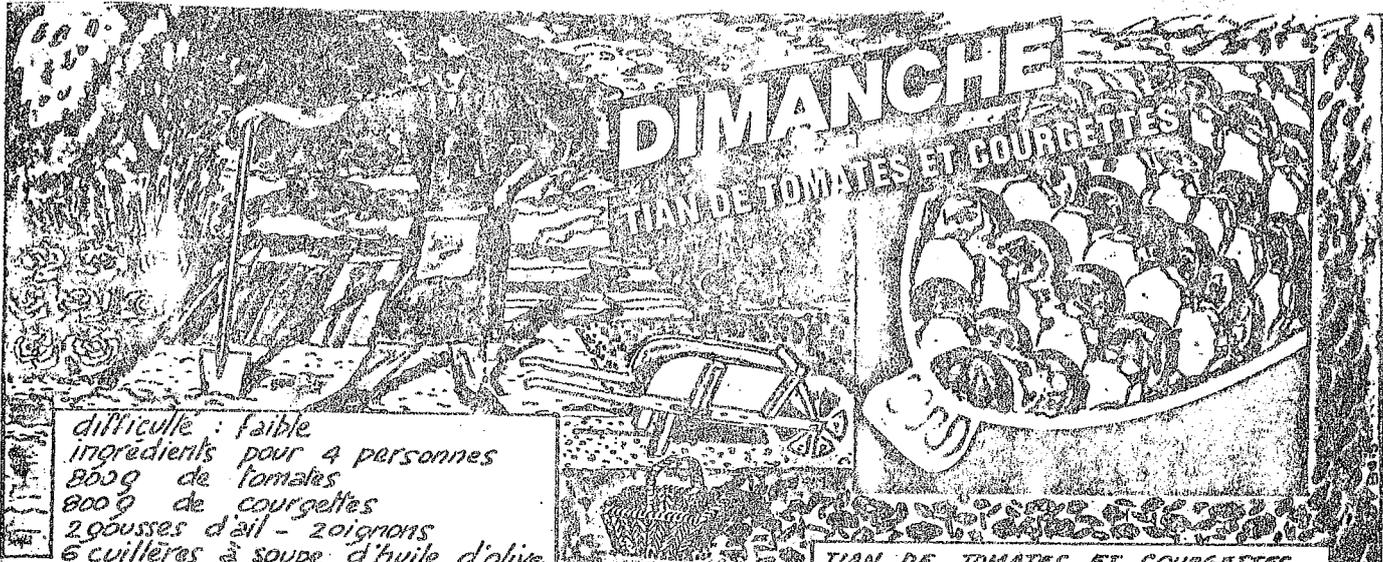
LES FENETRES

Une fenêtre ne peut être ouverte que si la vue qu'elle donne sur la propriété limitrophe reste discrète. Si, sans vous pencher à l'extérieure (vue droite), vous pouvez apercevoir ce qui se passe chez votre voisin, vous n'êtes pas autorisé à l'ouvrir à plus de 1m90 de la limite séparative. Pour les balcons et terrasses, le calcul se fait à partir de la bordure extérieure.

Si, vous devez vous pencher à droite et à gauche (vue oblique) pour voir chez le voisin, la distance à respecter n'est plus que 0m60 (article 679 du Code Civil). En cas de non respect de ces règles le tribunal de grande instance pourra vous imposer de reboucher l'ouverture litigieuse.

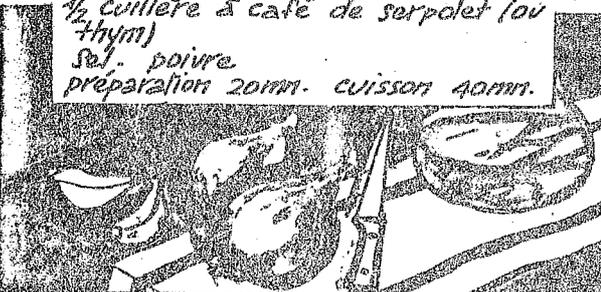
DIMANCHE

TIAN DE TOMATES ET COURGETTES



difficulté : faible
 ingrédients pour 4 personnes
 800g de tomates
 800g de courgettes
 2 gousses d'ail - 2 oignons
 6 cuillères à soupe d'huile d'olive
 1/2 cuillère à café de serpolet (ou thym)
 Sel, poivre
 préparation 20min. cuisson 40min.

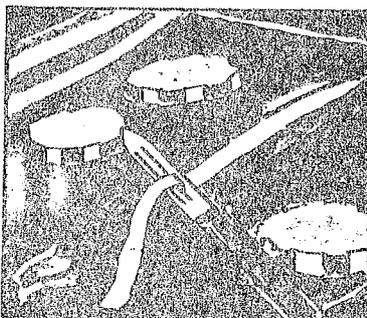
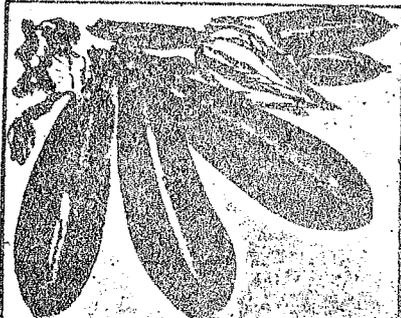
TIAN DE TOMATES ET COURGETTES
 CÔTE DE VEAU AU GRENACHE
 NAVETTE ALBIGEOISE



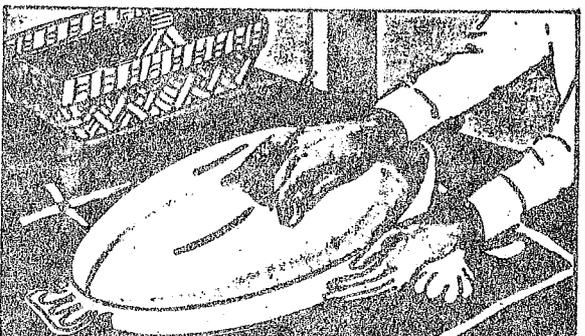
1. pelez les oignons coupez-les en fines rondelles faites-les cuire doucement ainsi qu'une gousse d'ail non épluchée, sans colorer dans 3 cuillères d'huile.



2. allumez le four chaleur forte.
 3. lavez les tomates, essuyez-les, coupez-les en rondelles sans les peler.



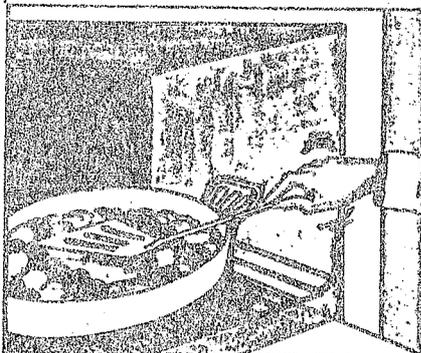
4. lavez les courgettes épongez-les, épluchez-les dans le sens longitudinal (en laissant une bande de peau une fois sur deux) à l'aide d'un couteau économe, coupez-les en rondelles.



5. prenez un plat ovale frottez-le d'une gousse d'ail épluchée, tapissez le fond avec les oignons fondus.



6. disposez dessus les légumes placés sur la tranche, une rangée de tomates, une rangée de courgettes et ainsi de suite, salez, poivrez, saupoudrez de serpolet, arrosez du reste d'huile d'olive, faites cuire à four chaud.



7. durant la cuisson laissez à plusieurs reprises à l'aide d'une large spatule.



8. vous pouvez servir ce tian en accompagnement d'une viande rôti ou bien en légère entrée.

**DE LA COTE DES BLANCS...
AU MARATHON DE NEW-YORK...**

Mes 6 jours New-Yorkais

Chaque année, vers la fin du mois de juin, a lieu le semi-marathon de la Côte des Blancs, entre VERTUS et EPERNAY.

Cette année, les organisateurs, Fernand BOISSEAU et la Caisse d'Épargne d'Épernay, avaient décidé d'offrir un voyage à NEW-YORK, afin de participer au plus célèbre des marathons.

Condition requise : mettre moins de 1 h. 35 sur la Côte des Blancs pour permettre sa participation au tirage au sort. Nous étions 130 et le hasard voulut que ce soit le dossard n° 412, celui de M. Gilles DRUAIS, qui fut tiré.

Le 30 Octobre 1986, je me trouvais donc à ROISSY : décollage 10 h. 30, direction NEW-YORK. Après 8 heures de voyage, avec quelques 100 autres coureurs du groupe AFCF (Association Française des Coureurs de Fond); nous arrivons à Kennedy Air Port. Il est 13 h. 30, heure locale. Il fait très beau. Notre journée va durer 6 heures de plus !

Des bus nous emmènent vers MANHATTAN. Nous sommes tout de suite frappés par le gigantisme : voitures, routes, immeubles sont à une échelle différente de chez nous. Nous arrivons. Une vue superbe s'offre à nous : une forêt de gratte-ciel ; c'est cela MANHATTAN. Jusqu'à l'hôtel, la circulation est dense et bruyante. Ouf ! nous sommes arrivés. L'hôtel TENTA est immense. L'entrée ressemble à un hall de gare

Distribution des chambres et, tout de suite après, nous allons à l'hôtel SHERATON, P.C. du marathon, pour y retirer nos dossards. Je ne suis pas tout seul : 1 h. 1/2 de queue. Les organisateurs nous distribuent short, tee-shirt, casquette, affiches... Nous rentrons bien chargés et fatigués.

31.10.1986. Notre première excursion : le tour de la ville en car. Nous sillonnons MANHATTAN : quartier chinois, Greenwich village, 5ème et 7ème avenues, Central Park, Rockefeller Center, etc... En fin de journée, nous prenons l'ascenseur et nous voilà en haut de l'Empire

State Building (plus haut que la Tour Eiffel). Nous découvrons tout New-York et, de notre perchoir, les autres buildings sont des nains. Le soir, c'est la fête des sorcières (Halloween). Beaucoup de New-Yorkais sont déguisés et, dans les rues, nous faisons des rencontres inquiétantes.

Le 1.10.86 - 7 h. 30 - Rendez-vous des Français devant l'hôtel Edison, et départ vers l'O.N.U. pour le footing, avec l'ensemble des délégations étrangères : 72 au total. Une fois regroupés sous nos drapeaux, c'est le départ vers Central Park. Nous remontons la 42ème avenue (à éviter la nuit). Après 4 km, nous arrivons à "Tavern on the Green", où nous attend un petit déjeuner. Tout est très bien organisé.

Je fais du sport
EPERNAY

J'aperçois le Ministre de la culture, M. François LEOTARD, qui se restaure. Je quitte tout ce monde pour un tour de Harlem en car...

Harlem se trouve dans MANHATTAN, derrière Central Park. C'est le contraste entre les buildings modernes et ces maisons délabrées. Nous voyons très peu de Blancs. Nous visitons une petite église, où nous écoutons des chants noirs.

Dimanche 2 novembre : jour "J".

Réveil 5 h. 30. Je mange quelques fruits achetés la veille, et départ vers Staten Island. Ce matin là, il tombe des "cordes". Vers 7 h. 00, j'arrive à Fort Wadsworth, où nous sommes regroupés avant le départ. Pas une minute de retard, pas une bavure dans l'organisation. Sur place, c'est un étonnant mélange de races et de civilisations.



Quelques minutes avant le départ, les marathoniens jettent en l'air leurs vieux vêtements qui les ont protégés du froid. Nous sommes placés sur deux lignes :

- ligne bleue : les favoris en tête et les anonymes jusqu'au dossard n° 13000 (je suis le n° 4582).

- à gauche, ligne rouge : les meilleures féminines et les autres jusqu'au n° 21041.

10 h. 50 : Le coup de canon annonçant le départ du plus fabuleux marathon, vient de déchirer le silence qui régnait sur la petite île de Staten Island. Une extraordinaire clameur s'élève alors de la foule des 21041 coureurs à pied. Après 2 miles (3,2 km) que je parcours en plus de 19 mn, les deux groupes se rejoignent. 17ème km, nous traversons le quartier juif de Brooklyn, puis les quartiers polonais et italien du Queens. Des orchestres viennent nous réchauffer le cœur.

24ème km, le Queens Boro Bridge. Peut-être pour épargner nos petits pieds, le sol est recouvert d'un

immense tapis. Je fais quelques photos.

32ème km, nous rentrons dans le Bronx. J'ai rattrapé mon retard (objectif 3 h. 15). Retour de Manhattan, Harlem, accueil émouvant des enfants et des orchestres de jazz. Arrivés dans Central Park et ses innombrables côtes, les jambes commencent à se "gondoler". Heureusement, les 3 millions de spectateurs newyorkais sont là pour nous encourager.

40ème km, ça devient dur. LA clameur du public nous redonne du tonus.

42ème km 195, je franchis la ligne en 3 h. 17' 23" et suis classé 2427ème.

Organisation impeccable, je retrouve mes affaires, mais pas ma femme, puis je rentre à l'hôtel à pied, encore 3 km !...

Le 3 novembre, mes jambes sont courbaturées. Direction la Statue de la Liberté. Horreur ! (l'ascenseur est en panne !). Après 2 heures

d'ascension, au pas à pas, nous arrivons au sommet. De l'intérieur, nous pouvons admirer le travail formidable qu'elle a représenté pour l'époque. Au pied de la statue, nous nous retrouvons parmi les mouettes et, comme les autres jours, notre cure de hamburgers et de coca continue.

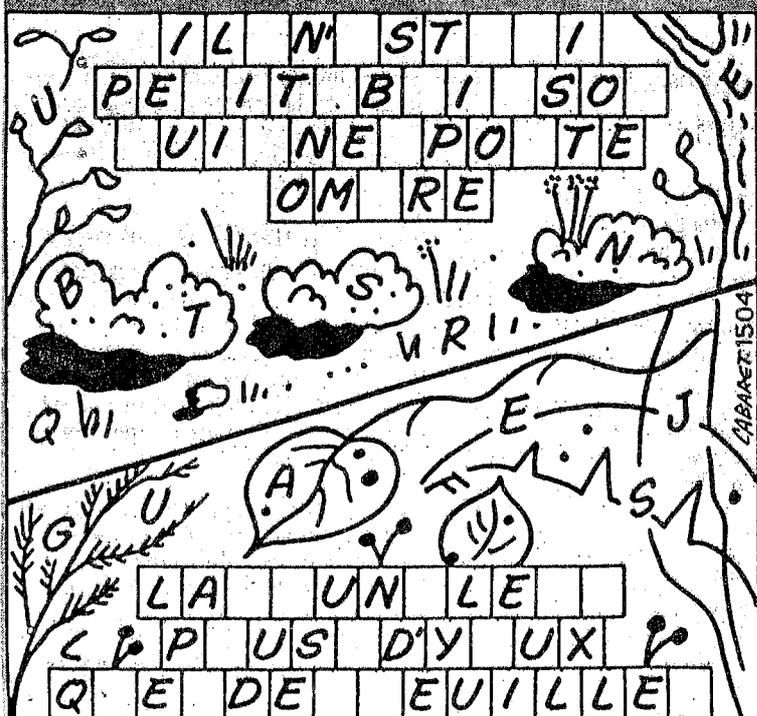
Les 4 et 5 novembre, découverte et shopping dans les grandes avenues : 5ème, 6ème et 7ème avenues, Brodways, etc...

Nous dépensons nos derniers dollars, puis nous voilà dans l'avion du retour. Il est 19 h. 00. En raison du trafic, l'avion fait la queue 1/2 h. avant de pouvoir décoller. Après seulement 6 h. de voyage, nous atterrissons à ROISSY.

Pendant longtemps encore, nous reparlerons de New-York et de cette formidable épreuve, avec l'espoir d'y participer une autre fois.

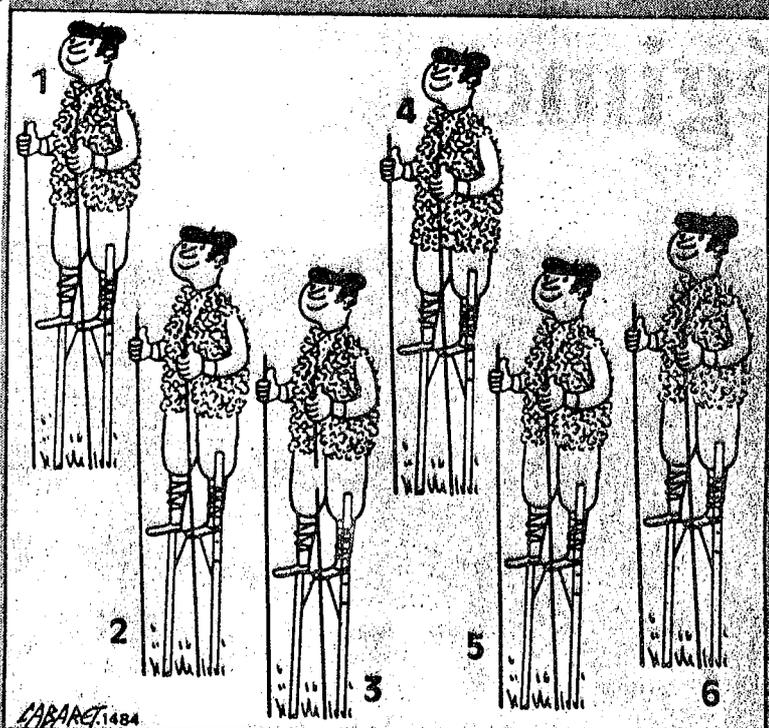
Gilles DRUAIS

PROVERBES CACHÉS



Complétez ces deux grilles en utilisant les lettres dissimulées dans le paysage. Vous verrez apparaître deux proverbes.

LA CHASSE AUX ÉCHASSES



Deux de ces bergers landais sont identiques, et quels sont les détails qui différencient les autres ?

POUR NOUS

QUI AIMONS LIRE !

La Bibliothèque fonctionne depuis trois ans avec 130 lecteurs inscrits.

Elle possède 480 dons plus 300 livres prêtés et changés tous les 4 mois par la Bibliothèque centrale de Châlons-sur-Marne.

Les habitants des Mesneux, petits et grands ont le choix ; sur simple demande, ils peuvent obtenir sous 15 jours un livre qui n'est pas à la bibliothèque.

Pendant les vacances, la bibliothèque sera ouverte :

- les mercredis 8 Juillet
 22 Juillet
de 17h à 18h. 5 Août
 19 Août
 9 Septembre

- les samedis 25 Juillet
de 17h à 18h. 22 Août

Nous sommes à votre disposition pour recevoir les suggestions que vous pourrez adresser à :

Mesdames LE MARCHANT, VERLET et COINTRE.
